



Rapport d'activité 2008

))) afsset•)))

agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail

Sommaire

M. Martin Guespereau , directeur général : 2009, une année charnière	4
M. Paul Vialle , Président du conseil d'administration : une montée en puissance indéniable	5
M. Henri Poinsignon , directeur général adjoint : des objectifs atteints et dépassés en 2008	5
L'évaluation du risque sanitaire	6
Une expertise indépendante et transdisciplinaire	6
Les risques émergents	8
Nanomatériaux : prudence et bonnes pratiques recommandées	8
Risques sanitaires et eau : une thématique en plein essor	9
Les risques préoccupants pour la société	10
Ondes électromagnétiques : l'Afsset impliquée au niveau international	10
Exposition précoce aux substances chimiques : quelles conséquences sanitaires ?	11
REACH pour une utilisation raisonnée de la chimie : enjeux industriel et européen	12
L'Afsset, financeur de recherche et cœur de réseau	14
Fertiliser, croiser, valoriser connaissances et expérience : les partenaires	16
Quatre conventions signées ou renouvelées en 2008	16
Le partenariat Afsset-InVS : premier bilan	17
Société et information	18
La compréhension des crises : un enjeu d'avenir	19
Gouvernance	20
Moyens financiers	21
Moyens humains	22

L'Afsset en quelques mots

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) est une agence publique d'expertise scientifique. Elle vise à **assurer la protection de la santé humaine** et a pour mission de :

- **évaluer les risques sanitaires** dans les domaines de l'environnement et du travail. La plupart des expertises de l'Agence concernent des sujets sensibles (**amiante**, fibres céramiques réfractaires, particules diesel, produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, **champs électromagnétiques**, etc.) ou sujets émergents (**nanotechnologies**, résidus de médicaments dans l'eau).
- fournir un **appui technique aux ministères** pour préparer la réglementation.
- coordonner un **réseau de 21 organismes publics scientifiques** et de conduire avec eux toute analyse nécessaire d'évaluation des risques sanitaires (organismes cités par l'article R 1336-2 du code de la santé publique : Afssa, InVS, Ineris, INRS, Ifremer, Météo France, etc.).
- exercer une **veille scientifique** sur les connaissances nouvelles.
- financer des programmes de recherche scientifique dans les domaines de sa compétence. L'Agence est devenue le principal organisme public de financement de la recherche en santé au travail et santé-environnement (17 M€ versés depuis sa création ; un appel à projets de recherche par an).
- contribuer à l'**information**, à la formation et à la diffusion d'une documentation scientifique et technique et **au débat public** sur la sécurité sanitaire liée à l'environnement et au travail.

L'Afsset exerce également le rôle principal dans la coordination de l'expertise française pour évaluer les risques liés aux **substances et aux produits chimiques** au niveau européen (Biocides, REACH). Elle sera fusionnée à l'été 2009 avec le Bureau d'évaluation des risques des produits et agents chimiques (BERPC), qui partage avec elle l'évaluation administrative des risques sanitaires des produits chimiques.

L'Agence travaille selon les principes de l'expertise collective : tous ses travaux sont validés par un de ses sept comités d'experts spécialisés. Chacun réunit une fois par mois une vingtaine de scientifiques de toutes les disciplines pertinentes. Au total 400 scientifiques extérieurs collaborent aux travaux de l'Afsset. L'Agence applique la norme NF X 50-110 de qualité en expertise.

L'Afsset a été créée par la loi du 9 mai 2001, votée à l'unanimité par le Parlement. Elle est administrée par un conseil d'administration, au sein duquel sont représentés ses ministères de tutelle et l'ensemble des parties prenantes de la société : représentants des employeurs, des salariés, des associations représentant les usagers de santé publique, de défense de l'environnement, des victimes de l'amiante et des consommateurs ainsi que des personnes qualifiées. Un conseil scientifique contribue à la qualité de ses avis et à l'orientation des recherches.



Chiffres clés en 2008

16	avis et rapports rendus suite à des saisines
50	avis rendus dans le cadre de la directive Biocides
4	avis et rapports dans le cadre de la mission permanente sur les valeurs limites d'exposition professionnelle
123	collaborateurs dont 37 recrutés en 2008
20	unités scientifiques réparties dans quatre départements, une direction générale à laquelle sont directement rattachés le service qualité, la direction des achats et finances, la direction des ressources humaines ainsi que la direction des services d'information
7	comités d'experts spécialisés, mobilisant 291 experts nommés <i>intuitu personae</i>
30	établissements partenaires
500	scientifiques de haut niveau



Éditorial

Martin Guespereau Directeur général

2009, une année charnière

L'Afsset entre aujourd'hui dans une période nouvelle de son histoire. Après avoir atteint ces dernières années une réelle maturité de moyens et de fonctionnement, elle est désormais en mesure de relever des défis importants. En témoignent les objectifs ambitieux que l'État et plus particulièrement ses ministères de tutelle lui ont fixés.

Dans les domaines de l'environnement et du travail, l'Agence a pour mission première de fournir aux autorités l'information nécessaire à la prise de décision concernant les risques sanitaires et d'appuyer les principales politiques publiques en la matière (Grenelle de l'environnement, Plan santé au travail, Plan national santé environnement, etc.). Désormais clairement identifiée, elle constitue un acteur de premier plan sur des thématiques hautement sensibles telles que les nanomatériaux, l'amiante, les champs électromagnétiques, la qualité de l'air intérieur, les substances toxiques pour la reproduction.

Cette légitimité, l'Agence l'a acquise notamment grâce à la qualité de ses travaux. Depuis sa création, elle défend une approche de l'évaluation des risques fondée sur la multidisciplinarité et la transversalité (travaux en synergie avec l'Ineris, l'IRSN, le BERPC, etc.). La réunion de ces compétences, tant dans les domaines scientifique, médical et technologique que sociologique et économique, constitue le gage d'une expertise complète et objective.

Dans les années à venir, les priorités seront les suivantes : renforcer la reconnaissance de ses travaux auprès de la communauté scientifique et des porteurs d'intérêts, consolider la production des expertises, favoriser une approche plus transversale des risques pour la santé humaine et poursuivre les démarches « qualité » (normes NFX 50-110 et ISO 9001). Ces actions menées de front participent à faire de l'Afsset un acteur crédible et écouté.

En outre, il apparaît comme primordial de renforcer les liens opérationnels entre l'Afsset et les autres agences sanitaires dont l'Afssa et l'InVS. C'est en croissant les compétences et en optimisant les ressources que pourra émerger un acteur public français majeur de sécurité sanitaire au niveau européen. La fusion au 1^{er} juillet prochain de l'Afsset et du Bureau d'évaluation des risques des produits et agents chimiques (BERPC) participe également de cet objectif.

Parce que les préoccupations du public sur les enjeux de santé au travail et de santé environnement vont grandissant, l'Afsset a vocation à occuper une place de plus en plus importante dans le paysage sanitaire national et international. En 2008, elle a pris la tête du réseau européen ERA-ENVHEALTH d'appels conjoints à projets de recherche en santé environnement. En 2009, l'Agence doit poursuivre son effort pour être encore plus présente dans les sujets nationaux et internationaux.





Paul Vialle

Président du conseil d'administration

Une montée en puissance indéniable

2008 a été l'année de mise en application du contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Afsset. Ce contrat a pour ambition de positionner l'Agence en tête de réseau national et comme un acteur majeur à l'échelle européenne.

Les équipes de l'Agence appuient les comités d'experts de l'Afsset, composés de personnalités externes indépendantes ; les uns et les autres se sont donc mobilisés pour accroître avec succès les performances de l'Afsset, la qualité de ses avis et sa réactivité face aux attentes croissantes des pouvoirs publics et de la population.

Trois dossiers témoignent de cette mobilisation.

Tout d'abord, le dossier 2008 de l'évaluation de l'exposition professionnelle aux nanomatériaux. L'Afsset a su mettre en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux attentes des autorités en termes d'impact sanitaire, sur une thématique en constante évolution, tant en termes de connaissances que de progrès techniques. La mise en ligne du rapport, courant 2008, a été le point de départ d'une étude plus globale concernant l'impact sur la santé des nanomatériaux présents dans les produits de consommation.

Dans un contexte général marqué par une sensibilisation croissante aux produits chimiques, illustré par la mise en place des procédures découlant du règlement communautaire REACH, l'Afsset a su être réactive : elle a produit un rapport sur l'exposition professionnelle à un certain nombre de substances chimiques préoccupantes. Certaines valeurs limites d'exposition seront probablement abaissées, et de nouveaux produits pourraient se substituer à ceux en usage actuellement.

Enfin, le travail approfondi effectué sur les fibres fines et sur les fibres courtes d'amiante a débouché peu après la fin de l'année 2008, identifiant, dans le cas de ces fibres, des risques jusqu'à présent peu ou pas pris en compte.

Ces résultats encourageants ont été obtenus dans un contexte difficile lié, notamment, à des incertitudes sur le devenir de l'Afsset. Dans ce cadre, l'Agence a su démontrer sa grande maturité. La qualité des rapports et la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs sont restées intactes, permettant ainsi aux premiers objectifs du COM d'être mieux que remplis : certains ont été dépassés !

Aujourd'hui, l'Afsset est en position de poursuivre et de consolider sa montée en puissance, à l'échelle nationale, avec un rôle confirmé au sein du Plan national santé environnement et du Plan santé au travail. Il en va de même aux niveaux européen et international et le projet Champs électromagnétiques, mené conjointement avec l'OMS, constitue, à ce titre, un excellent exemple.

Henri Poinsignon

Directeur général adjoint

Des objectifs atteints et dépassés en 2008

En avril 2007, le premier contrat d'objectifs et de moyens (COM) entre l'Afsset et ses ministères de tutelle a été signé. Véritable feuille de route pour la période 2008-2011, ce document fixe pour l'Agence 35 objectifs, 55 indicateurs suivis par trimestre, répartis sur cinq axes stratégiques : organiser le réseau national de référence en expertise santé environnement et santé au travail, fournir une expertise de qualité et réactive, assurer la veille scientifique et technique et développer la recherche, contribuer au débat public et, enfin, conforter la démarche de performance.

En 2008, ce programme ambitieux a été mis en œuvre. Pour cette première année, l'état d'avancement des objectifs prioritaires, qui ont fait l'objet d'une évaluation approfondie et rigoureuse pendant l'année, s'avère particulièrement positif.

Ainsi, s'agissant de l'objectif de consolidation du réseau, la cible a été atteinte et dépassée grâce à la signature de 13 conventions cadre (contre 7 en 2007), faisant toutes référence à la norme NF X 50-110, ou encore de 91 conventions de recherche et développement (dont 10 avec l'étranger).

Les expertises sont désormais réalisées selon les principes de la norme NF X 50-110 relative à la « qualité en expertise ». La formalisation de cette démarche en vue d'une certification est en bonne voie, puisque 45 % des documents qualité nécessaires ont été élaborés et appliqués. Autre avancée notable : l'expertise et l'évaluation des risques en réponse aux saisines sont maintenant encadrées par un protocole d'élaboration, de traitement et de suivi, signé avec les tutelles. Dans ce cadre, l'Afsset est parvenue à assurer un meilleur niveau d'assistance des pouvoirs publics dans l'évaluation des substances, notamment sur les dossiers Biocides (50 avis rendus).



Enfin, de vrais progrès ont été réalisés en matière d'information et de communication. Les chiffres en témoignent : le bulletin de veille scientifique a été téléchargé plus de 7 000 fois en 2008 (11 fois plus qu'en 2007), huit manifestations scientifiques ont été organisées (cinq en 2007), le site Internet www.afsset.fr a gagné plus de 106 000 visiteurs en un an, et l'Agence et ses travaux ont été cités 901 fois dans les médias (543 en 2007).

Mieux connue, mieux entendue, l'Afsset a clairement gagné en crédibilité. Elle a montré sa capacité à suivre et à atteindre des objectifs ambitieux. Dès la première année d'application du COM, l'Agence est parvenue « à placer la barre très haut ».

L'évaluation du risque sanitaire



Dans le domaine sanitaire, la notion de risque désigne la probabilité de survenue d'un problème de santé (développement d'une maladie notamment). La présence dans l'environnement des populations, que ce soit à leur domicile ou sur leur lieu de travail, d'éléments artificiels ou naturels, chimiques ou biologiques, peut conduire à un excès de risque (c'est-à-dire à une augmentation importante de la probabilité de développer une maladie) ou au contraire se révéler totalement inoffensive. Pour le savoir, il est nécessaire de mener des évaluations, de manière à identifier précisément les effets sur l'organisme humain et à proposer, le cas échéant, des mesures de protection pour les personnes concernées.

En France, c'est à l'Afsset qu'a été confiée par les pouvoirs publics la responsabilité de réaliser ces évaluations, dans les domaines de l'environnement et du travail. La publication des résultats obtenus permettent aux pouvoirs publics de disposer des informations nécessaires pour une prise de décision en matière de gestion du risque. Les mêmes résultats, diffusés largement sous la forme d'une information accessible et relayée par les médias, nourrissent également le débat public.

Une expertise indépendante et transdisciplinaire

L'évaluation des risques est assurée, au sein de l'Afsset, par sept comités d'experts spécialisés (CES) dont les membres sont nommés pour trois ans par le directeur général, après avis du conseil scientifique. De manière systématique, les CES réunissent en leur sein des experts qualifiés, libres de tout conflit d'intérêt et aux compétences complémentaires (toxicologues, épidémiologistes, ingénieurs, pharmaciens, etc.). De telles dispositions permettent de garantir la confrontation de points de vue diversifiés, de limiter les subjectivités individuelles et d'assurer l'indépendance de l'expertise. Par ailleurs, dans leur fonctionnement, les CES respectent les exigences de la norme NF X 50-110, qui garantit à la fois la qualité et la traçabilité des évaluations réalisées.



Entretien avec
Gérard Lasfargues

Chef du département d'expertises en santé environnement travail (Deset)

Les sept comités d'experts spécialisés

- Évaluation des risques liés aux substances chimiques
- Évaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements
- Évaluation des risques liés aux substances et produits biocides
- Évaluation des risques liés aux eaux et aux agents biologiques
- Évaluation des risques liés aux milieux aériens
- Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel
- Expertise des risques liés aux substances chimiques dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

« L'Afsset fonde ses travaux d'évaluation sur le principe de l'expertise collective »

Qui prend la décision de procéder à l'évaluation d'un risque ?

Le plus souvent, l'Afsset est saisie par l'État, mais également par d'autres établissements publics, les associations agréées au niveau national ou encore les organisations d'employés et d'employeurs qui lui demandent de conduire une évaluation *ad hoc*. Il s'agit généralement de thématiques sensibles et fortement médiatisées, telles que les nanomatériaux, le bruit des éoliennes, la téléphonie mobile, etc.

Par ailleurs, l'Afsset coordonne en continu des missions permanentes d'expertise qui s'inscrivent dans le cadre de différents plans nationaux (PNSE, PST, Plan Cancer), mais aussi dans l'application de réglementations communautaires (REACH, Biocides). Dans ce cadre, elle joue, à l'heure actuelle, un rôle majeur dans l'évaluation des risques liés aux substances et aux produits chimiques et biocides circulant en Europe. Enfin, l'Afsset peut également faire le choix, lorsque cela lui semble nécessaire, de procéder à une autosaisine. Le cas s'est présenté par exemple pour la fixation de valeurs guides de qualité d'air intérieur.

Comment s'organise le traitement d'une saisine ?

En 2008, l'Afsset a mis en place un protocole de traitement des saisines avec ses ministères de tutelle. Lorsque l'Agence reçoit une demande d'évaluation de risques, celle-ci est au préalable examinée par le Comité de traitement des saisines. Si la demande est recevable, l'évaluation peut commencer. Elle est menée collectivement en plusieurs étapes : analyse de la documentation mise à disposition par le secrétariat scientifique de l'Afsset, contributions écrites des experts des CES, des groupes de travail (GT) et de l'Agence, pour la production de travaux et rapports, participation à la discussion contradictoire au sein d'assemblées plénières, travail de synthèse afin de rédiger les conclusions de l'expertise collective. Sur la base de ces conclusions, l'Agence émet ensuite son avis au demandeur. En 2008, environ 300 experts ont participé à titre individuel aux travaux de CES ou de GT.

Les avis de l'Afsset sont-ils compris et écoutés ?

La compétence scientifique de l'Agence bénéficie aujourd'hui d'une large reconnaissance. Les pouvoirs publics accordent une oreille particulièrement attentive à ses avis. Un exemple : l'Afsset a finalisé et publié début 2009 un avis recommandant une révision de la réglementation « amiante » pour renforcer la protection des travailleurs, de la population et de l'environnement. Consécutivement à cet avis, les ministères chargés de la santé, de l'écologie, du travail et du logement ont immédiatement annoncé que des mesures d'adaptation de la réglementation seraient prises. Ainsi, la valeur limite d'exposition en milieu professionnel des fibres courtes d'amiante va être réexaminée, ainsi que le seuil de déclenchement des travaux de désamiantage. Une concertation aura également lieu pour définir une nouvelle méthodologie de mesure plus précise.



Chiffres clés en 2008

1 autosaisine

8 saisines reçues

33 demandes d'appui scientifique et technique

10 demandes d'avis sur textes

7 demandes reçues dans le cadre de missions permanentes d'appui ou d'évaluation de risques

7 comités d'experts spécialisés, mobilisant 291 experts nommés *intuitu personae*

16 groupes de travail représentant près de 300 experts nommés *intuitu personae*

Les principaux avis et rapports d'expertise rendus en 2008

- Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes (mars)
- Risques liés à l'utilisation de l'azote liquide dans le cadre des activités d'assistance médicale à la procréation (avril)
- Valeurs guides de qualité d'air intérieur : le benzène (mai)
- Risques sanitaires liés à la présence de formaldéhyde dans les environnements intérieurs et extérieurs (mai)
- Évaluation des risques sanitaires liés à l'utilisation d'adjutants pour la fabrication de la neige de culture (mai)
- Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel : le toluène (juin), l'EGBE (décembre), l'EGBE A (décembre), le formaldéhyde (décembre)
- Nanomatériaux et sécurité au travail (juillet)
- Les éthers de glycol : synthèse des connaissances sur les expositions de la population générale et professionnelle en France (septembre)
- Évaluation des risques sanitaires liés à l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel (octobre)
- Les fibres minérales artificielles siliceuses : laines minérales et filaments continus de verre (octobre)

Les avis et les rapports de l'Afsset : www.afsset.fr

Une autosaisine de l'Afsset

Les diodes électroluminescentes se généralisent pour les éclairages domestiques d'ambiance et des lieux de travail. Sur proposition du comité d'experts spécialisés « Évaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements » et après validation du conseil scientifique, l'Afsset s'est autosaisie sur la question des impacts sanitaires, notamment sur la rétine, liés à l'usage des systèmes d'éclairage par diodes électroluminescentes.



Les risques émergents

La notion de risque émergent fait habituellement référence soit à des risques qui n'ont jamais été vus auparavant, soit à des risques qui, en raison d'une évolution inattendue, ne peuvent plus être prévus à partir des conditions antérieures. Il n'existe cependant pas de définition substantielle et consensuelle du risque émergent. De manière pragmatique, leur identification repose sur la capacité de systèmes de veille à révéler l'existence de nouveaux polluants ou pathogènes (ou le changement d'état de polluants ou pathogènes connus), l'apparition de nouvelles populations à risque, la présence d'un risque lié à une nouvelle technologie, etc.

Nanomatériaux : prudence et bonnes pratiques recommandées

L'Afsset a été saisie le 29 juin 2006 par ses ministères de tutelle afin de dresser un bilan des pratiques industrielles et scientifiques dans le domaine des nanomatériaux. L'Afsset a confié au CES Évaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements l'instruction de cette saisine qui a donné lieu en 2006 à un rapport et un avis sur les effets des nanomatériaux sur la santé humaine et l'environnement, puis en 2008 à un rapport et un avis sur, cette fois, les nanomatériaux et la santé au travail.



Entretien avec

Eric Gaffet

Président du groupe de travail Nanomatériaux et santé au travail
Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), responsable du *Nanomaterials Research Group* (NRG – UMR 5060)

En quoi les nanomatériaux représentent-ils un risque potentiel ?

Les nanomatériaux consistent en des structures élémentaires dont au moins une des dimensions varie entre 1 et 100 nm (100 nanomètres soit 100 millionièmes de mètre). Leur très petite taille leur confère des propriétés physico-chimiques et une réactivité tout à fait particulières et innovantes. Toutefois, l'insuffisance de données épidémiologiques et toxicologiques en matière de nanotechnologies, ainsi que les moyens métrologiques encore limités, soulèvent un grand nombre de questions autour des risques pour la santé des personnes et de l'environnement. En France, plus de 10 000 personnes sont actuellement potentiellement exposées aux nanomatériaux dans le cadre de leurs activités professionnelles : 7 000 en laboratoire de recherche publique et 3 200 en industrie.

Quels étaient les objectifs de l'étude publiée en 2008 sur les nanomatériaux et la santé au travail ?

Il s'agissait à la fois de rassembler des informations sur les procédures d'évaluation des dangers, de réaliser une synthèse des évaluations des risques et des moyens mis

en œuvre pour garantir la protection des travailleurs et, enfin, de faire des recommandations de mesures appropriées pour garantir cette protection. Trois axes ont été privilégiés : une étude de la littérature scientifique, une enquête sous forme de questionnaires auprès des industriels et laboratoires concernés et l'audition de producteurs et utilisateurs de nanomatériaux.

Quels résultats l'enquête auprès des industriels et des laboratoires a-t-elle mis au jour ?

Les entreprises qui ont répondu (19 %) affichent une certaine vigilance vis-à-vis des nanomatériaux avec la mise en œuvre de moyens organisationnels, collectifs et individuels de prévention. Mais toutes éprouvent des difficultés de mesure et de méthode pour réaliser une évaluation pertinente des risques. Dans les laboratoires, les types de nanomatériaux manipulés sont plus variés, mais en quantités beaucoup plus faibles. Les mesures de protection collectives et individuelles sont davantage répandues que les mesures organisationnelles de prévention.

Quelles ont été les recommandations émises par le CES ?

L'analyse de la littérature scientifique a permis d'identifier des dangers liés à l'exposition aux nanomatériaux manufacturés : toxicité humaine (effets pulmonaires, cutanés, oculaires, vasculaires, digestifs), génotoxicité, danger d'explosion et écotoxicité. L'Afsset recommande donc que les nanomatériaux soient manipulés *a minima* comme des substances chimiques potentiellement dangereuses. Par ailleurs, l'Afsset a élaboré un guide de bonnes pratiques offrant des éléments complémentaires à la réglementation en vigueur pour répondre aux obligations de l'employeur en matière de protection des salariés.

Quels sont les perspectives 2009 sur cette thématique ?

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a identifié 14 nanomatériaux manufacturés d'intérêt prioritaire en matière d'impact sur la santé humaine. La France s'est portée candidate à l'évaluation de l'oxyde de titane et de la silice pour lesquels l'Afsset est le coordinateur des projets du groupe de travail de l'OCDE sur les nanomatériaux manufacturés au niveau français. Par ailleurs, l'Agence a de nouveau été saisie, en juillet 2008, par ses ministères de tutelle pour évaluer les risques potentiels sur la population générale des nanomatériaux manufacturés les plus utilisés. Elle présentera ses recommandations à la fin du deuxième trimestre 2009.

L'ensemble des travaux de l'Afsset sur les nanomatériaux : www.afsset.fr

Risques sanitaires et eau : une thématique en plein essor

Source de vie, l'eau peut également être le vecteur de risques importants pour la santé humaine (cyanobactéries, légionnelles, résidus de pesticides, etc.). Dans ce contexte, l'Afsset s'est dotée, en 2006, du Comité d'experts spécialisés « Évaluation des risques liés aux eaux et aux agents biologiques », réunissant des microbiologistes, hydrogéologues, chimistes, etc. La mission de l'Agence dans ce domaine : améliorer la connaissance des risques connus et émergents liés à l'eau et aux agents biologiques, à travers une activité de veille, d'évaluation des risques pour la santé humaine en réponse à des saisines et d'encadrement d'appels à projet de recherche (APR). Menés avec l'appui de partenaires (les agences de l'eau, l'Office national de surveillance des eaux souterraines, etc.), ses travaux trouvent notamment écho auprès de la Commission européenne, dans le cadre de la fixation des réglementations communautaires relatives à la qualité des eaux de baignade et aux eaux usées.



Entretien avec

Jean-Nicolas Ormsby

Médecin de santé publique
Adjoint au chef de département d'expertises en santé environnement travail (Deset)

« Notre rapport à l'eau a évolué ces dernières années, conditionnant de nouveaux risques sanitaires »

Comment expliquez-vous l'émergence de nouveaux risques sanitaires liés à l'eau ?

Notre rapport à l'eau a évolué ces dernières années, en raison de la montée en puissance des préoccupations sur la qualité de la ressource en eau, ses multiples usages (domestiques, agricoles, industriels, etc.). Le changement climatique et les périodes récurrentes de sécheresse estivale avec leur impact sur les nappes phréatiques ont fait prendre conscience de la fragilité de cette ressource et de la nécessité de la préserver. De ce fait, il est devenu de plus en plus fréquent de récupérer et traiter les eaux usées, pour les affecter à de nouvelles utilisations. Cette démarche, positive sur le plan écologique, conditionne en revanche de nouveaux risques sanitaires qu'il revient à l'Afsset d'identifier et d'évaluer. Dans ce cadre, c'est un vaste défi qui nous attend. Il va s'agir, dans les années à venir, de décrire les impacts sanitaires pour les populations exposées et les limites de la réaffectation des eaux usées à des fins industrielles ou de loisirs (lavage des sols, arrosages d'espaces verts, de golfs).

Concrètement, quelles études l'Afsset conduit-elle en ce sens ?

En 2008, l'Agence s'est intéressée de très près à la question des micropolluants, notamment des résidus médicamenteux (anticancéreux, etc.) présents dans les eaux usées. En effet, ces produits ne sont que partiellement retenus dans les stations d'épuration (STEP) et peuvent donc, après traitement, se retrouver dans le milieu naturel puis être réaffectés à une utilisation agricole, industrielle ou encore à la consommation. Dans ce dernier cas notamment, leur présence ou celle de leurs sous-produits de dégradation soulèvent un grand nombre de questions d'ordre sanitaire. À partir de 2009, l'Afsset mènera de nouveaux travaux d'évaluation, de manière à répondre à ces préoccupations, largement abordées dans les travaux du Grenelle de l'environnement. Les résultats permettront notamment de définir les molécules à suivre en priorité dans les eaux en fonction des usages prévus (loisirs, consommation, etc.) et les risques associés.

Quels autres risques émergents ont retenu votre attention en 2008 ?

Dans un contexte totalement différent, l'Afsset a été saisie en 2004 par ses ministères de tutelle d'une demande d'évaluation des risques sanitaires liés aux proliférations de Legionella dans l'eau et les panaches de vapeur des onze centres nucléaires de production électrique (CNPE) d'EDF équipés de tours aéroréfrigérantes. En effet, même si aucun cas de légionellose déclaré n'a, à ce jour, été lié aux CNPE, ces tours constituent des sources éventuelles d'exposition des populations aux légionnelles. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des moyens pour limiter la prolifération de ces bactéries dans ces installations. Après un premier avis rendu en 2006, l'Afsset a publié de nouveaux résultats d'analyse, portant sur la pertinence, l'efficacité et l'impact des traitements mis en œuvre dans le cadre du plan stratégique d'EDF présenté en avril 2007. La conclusion est que des améliorations importantes ont été apportées depuis 2006, mais que des efforts supplémentaires restent à être réalisés, notamment sur les paramètres déclenchant le renforcement du plan d'échantillonnage et la mise en place de traitements préventifs ou correctifs. Enfin, des travaux d'expertise se sont poursuivis en 2008 sur deux thèmes majeurs : les virus Influenza aviaires hautement pathogènes (VIAHP) et le virus Influenza pandémique (VIP). Concernant le VIAHP, l'objectif est d'améliorer les méthodes d'échantillonnage et d'analyse des virus dans les eaux superficielles (lacs, étangs, etc.), de manière à être en mesure de rechercher efficacement le virus en cas de découverte de cadavres d'oiseaux contaminés ou suspectés de l'être. Concernant le VIP, les travaux portent sur l'évaluation des risques pour la santé humaine liés à la présence du virus dans l'air des bâtiments à usage commercial et à sa diffusion par les dispositifs de ventilation. Les recommandations de l'Agence en la matière paraîtront au premier trimestre 2009.



Les travaux eaux en 2008

3

avis sur les dossiers industriels : kerran, bio-uv, wapotec

1

avis sur l'évaluation des risques : neige artificielle

291

personnes présentes aux rencontres scientifiques « eaux et santé »

L'ensemble des travaux de l'Afsset sur les risques sanitaires dans l'eau : www.afsset.fr



Les risques préoccupants pour la société

La notion de risque préoccupant renvoie à des risques pour lesquels de fortes incertitudes existent sur le plan scientifique (c'est-à-dire dont les impacts sanitaires sont incertains, non calculés ou non prévus). Par le passé, un certain nombre de crises sanitaires concernant ce type de risques ont fait l'objet d'alertes précoces en provenance de la communauté scientifique ou de profanes. De ce fait, la résolution de ces crises passe fréquemment par des mobilisations sociales plus larges que les seules communautés scientifiques. Les cas du bisphénol A ou du distilbène aux États-Unis, notamment, constituent des exemples célèbres de mobilisation de consommateurs qui, dans un contexte d'incertitude forte, ont conduit les industriels à développer des alternatives technologiques.

Ondes électromagnétiques : l'Afsset impliquée au niveau international

Les champs électromagnétiques (CEM) représentent-ils un risque pour la santé humaine ? Pour répondre à cette question que se posent de nombreux citoyens, une évaluation scientifique du risque est nécessaire. C'est l'objectif du projet international CEM piloté par l'Organisation mondiale de la santé qui réunit à la fois les États membres de l'organisation et des ONG. Au sein de celui-ci, l'Afsset joue un rôle clé, à titre d'expert et de financeur de projets.



Entretien avec

Emilie Van Deventer

Attachée scientifique à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en charge des rayonnements non-ionisants

Quels sont les enjeux du projet Champs électromagnétiques ?

Aujourd'hui, tous les habitants de la planète sont exposés peu ou prou aux champs électromagnétiques et les niveaux d'exposition sont en constante évolution en fonction des techniques utilisées. Dans ce contexte, il est hautement souhaitable de déterminer de façon formelle si les champs électromagnétiques peuvent avoir des répercussions sur la santé humaine. C'est ce que va permettre le projet champs électromagnétiques (CEM), au travers notamment de la recension de la littérature scientifique existante, de l'encouragement de programmes de recherche, de l'émission de recommandations aux autorités et, enfin, de la publication de monographies et de documents d'information.

Pourquoi l'Afsset s'est-elle imposée comme partenaire pour l'OMS ?

Tout d'abord, l'Afsset est, au plan français, l'organisme de référence en termes d'évaluation des risques sanitaires environnementaux, ayant déjà rendu des avis importants concernant la téléphonie mobile et les antennes relais. Par ailleurs, l'OMS a signé avec l'Agence, dans une logique de mutualisation de moyens, une convention de collaboration en 2008 conformément aux objectifs de l'accord France-OMS.

Enfin, l'Afsset bénéficie aujourd'hui d'une forte crédibilité scientifique et d'une large reconnaissance de la qualité de son expertise au niveau international. Dans ce sens, sa participation au projet constitue pour celui-ci un atout indéniable.

Concrètement, en quoi consiste le rôle joué par l'Afsset ?

L'Afsset représente la France au niveau du comité consultatif de CEM et finance, par ailleurs, un certain nombre de projets de portée internationale. En particulier, elle apporte actuellement son soutien à l'élaboration d'une base de données des normes mondiales en matière d'ondes électromagnétiques, permettant d'analyser de manière factuelle la situation internationale. Elle contribue également à des travaux d'information, tels que l'élaboration d'une brochure destinée aux autorités locales, aux opérateurs et aux citoyens ou encore une version imprimée du manuel portant sur la communication des risques liés aux champs électromagnétiques.



L'air intérieur

Nous passons environ 80 % de notre temps dans des environnements clos avec une exposition à de multiples polluants parfois définis par des concentrations supérieures à celles mesurées à l'extérieur. L'Afsset conduit des évaluations de risques sanitaires liés à une exposition à différents polluants de l'air intérieur (formaldéhyde, amiante, résidus de pesticides), propose des valeurs repères de qualité d'air dans l'environnement général et dans l'environnement professionnel, et élabore des protocoles de qualification des matériaux de construction et de décoration.

Exposition précoce aux substances chimiques : quelles conséquences sanitaires ?

L'exposition précoce à des substances chimiques constitue-t-elle un risque sanitaire majeur ? Quelle est l'ampleur de ce risque ? La réglementation actuelle est-elle adaptée ? Autant de questions au cœur des travaux de Philippe Grandjean, spécialiste mondial des effets des polluants chimiques sur le développement.



Entretien avec Philippe Grandjean

Professeur en santé environnementale à l'École de santé publique de Harvard (Boston, USA), titulaire de la Chaire en médecine environnementale de l'Institut de santé publique (université de Danemark Sud)

L'exposition précoce aux substances chimiques constitue-t-elle aujourd'hui un enjeu prioritaire ?

La démonstration a été faite, par des recherches récentes, que l'exposition à des produits chimiques toxiques *in utero* ou dans les premières années de la vie pouvait conduire à des troubles du développement et/ou neurocomportementaux. Des millions d'enfants à travers le monde sont concernés. Les produits chimiques susceptibles de causer des dommages au cerveau peuvent être responsables de dysfonctionnements et d'affections médicales tels que les retards mentaux, l'autisme, l'hyperactivité ou les troubles de l'attention. De nouveaux éléments suggèrent également que les expositions précoces peuvent entraîner des dommages causés au système immunitaire tels que l'augmentation du risque d'asthme et, à l'âge adulte, des maladies telles que les cancers ou les maladies cardiaques.

Comment l'évaluation de ces risques doit-elle être menée ?

L'évaluation des risques devrait toujours être fondée sur la prise en compte des individus les plus fragiles. Par exemple, l'exposition à des substances chimiques pendant le développement fœtal peut causer des dommages au cerveau à des niveaux d'exposition beaucoup plus faibles que chez l'adulte. Les fœtus, les nouveaux-nés, les personnes possédant des prédispositions génétiques ou souffrant préalablement de diabète ou de maladies de cœur, notamment, sont particulièrement menacés. Or, jusqu'à présent, les bébés et les jeunes enfants ont généralement été oubliés dans la définition des populations à risque. Dans ce contexte, la fixation de valeurs limites d'exposition doit, de manière générale, être établie à des niveaux qui prennent en compte la sensibilité particulière des fœtus en développement, des enfants et des autres populations hypersensibles.

Quelles précautions doivent selon vous être prises par les pouvoirs publics ?

L'exemple des crises passées nous a montré les conséquences dramatiques qui pouvaient résulter d'une prise en compte insuffisante de signaux d'alerte concernant des risques sanitaires. Aujourd'hui, nous savons à quel point il est indispensable d'être prudent,

dans la mesure où l'absence de preuves n'est pas la preuve que le risque n'existe pas. Dans ce cadre, l'introduction du principe de précaution dans les réglementations nationales et internationales constitue un réel progrès. Par le passé, un produit chimique était jugé inoffensif jusqu'à ce que la démonstration du contraire soit apportée, ce qui permettait, en réalité, à l'exposition de se prolonger jusqu'à ce que les éléments de preuves soient réunis. Désormais, on assiste à une inversion de la charge de la preuve : il ne s'agit plus de démontrer la présence d'un risque, mais de démontrer son absence. Lorsque l'information manque, l'expérience que nous avons accumulée sur les risques (surveillés et ignorés) ainsi que le principe de précaution, constituent des outils efficaces pour prévenir de futurs dangers.



Quel rôle l'Afsset a-t-elle à jouer en la matière ?

L'Afsset a un rôle clé à jouer, en collectant et en évaluant l'information disponible auprès de sources thématiques et en rendant des avis responsables pour protéger les populations du danger. Si l'information est disponible de façon suffisamment détaillée, elle permet alors une évaluation en bonne et due forme du risque. Si elle ne l'est pas, l'Afsset joue un rôle essentiel en préconisant une limitation des expositions à des niveaux dont on peut raisonnablement penser qu'ils sont sans risques, y compris pour les sous-populations vulnérables. Il faut toujours garder à l'esprit que les enfants sont, de manière générale, beaucoup plus vulnérables à la pollution que les adultes, et ils n'ont qu'une seule chance, en développant leur cerveau, de devenir des adultes en bonne santé. Dans ce contexte, l'Afsset doit encourager la mise en œuvre de règlements appropriés, même en l'absence d'information. Si la réglementation venait à apparaître trop contraignante, la preuve devrait alors être apportée que le produit concerné est moins dangereux qu'on ne le pensait, de manière à ce qu'un nouveau jugement puisse être effectué.

REACH pour une utilisation raisonnée de la chimie : enjeux industriel et européen

Adopté le 18 décembre 2006 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne et entré en vigueur le 1^{er} juin 2007, le règlement REACH modernise la législation européenne en matière de substances chimiques. Les industriels ont désormais l'obligation de fournir les données de sécurité sanitaire et environnementale sur toutes les substances qu'ils produisent ou importent à plus d'une tonne par an (30 000 substances). Après enregistrement auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), ces informations sont évaluées et donneront lieu, au besoin, à une procédure d'autorisation, de classification et/ou de restriction à l'échelle de l'Union européenne. Dans ce dispositif, l'Afsset joue un rôle central.



Entretien avec

Philippe Juvin

Chef du département Appui réglementations chimie européennes Biocides-REACH (ARCHE)

« REACH met en place un système unique d'enregistrement, d'évaluation et d'enregistrement à l'échelle européenne »

Que va apporter la réglementation REACH aux citoyens ?

Le nombre de produits chimiques auxquels les citoyens sont exposés est considérable, mais nos connaissances en la matière sont extrêmement faibles. Dans ce contexte, il importe tout d'abord de mieux connaître ces produits et, ensuite, de bien identifier les risques qu'ils représentent, de manière à remplacer les plus dangereux et à mettre en œuvre, pour les autres, des mesures de contrôle et de prévention. C'est là l'objet de REACH qui devrait permettre de combler le déficit actuel de connaissances en la matière, en demandant aux industriels de déposer des dossiers sur plus de 30 000 substances chimiques. Il s'agit là d'une accélération considérable qui a fait l'objet de nombreux débats, au vu de l'importance des enjeux industriels, et pour laquelle l'Union européenne a joué un rôle courageux mais nécessaire. Les bénéfices sanitaires attendus sont extrêmement importants : la Commission européenne estime, par exemple, entre 2 000 et 4 000 la diminution du nombre de cancers par an en Europe, suite à l'adoption de REACH.

Quelle est la place exacte de l'Afsset au sein du dispositif ?

Dans le cadre de REACH, l'Afsset a pour rôle principal d'appuyer l'autorité compétente française en ce qui concerne les travaux d'expertise via, notamment, la présence d'experts au sein de l'ECHA (comité d'évaluation des risques, comité d'analyse socio-économique). Dans ce cadre, l'année 2008 a constitué une année de transition, pendant laquelle ont été effectués la gestion de dossiers soumis aux anciennes réglementations, ainsi que le premier exercice de sélection des substances très préoccupantes. Le 1^{er} décembre 2008 a marqué l'entrée dans la phase effective de contrôle de l'application du règlement REACH. Même s'il est encore tôt pour tirer des conclusions, le bilan des pré-enregistrements effectués est positif pour la France : les industriels français ont globalement compris le calendrier strict fixé par la réglementation.





Entretien avec
Geert Dancet

Directeur exécutif de l'Agence européenne
des produits chimiques (ECHA)

L'ECHA a été fondée en 2007 pour accompagner REACH.

L'Agence européenne, située à Helsinki en Finlande, gère et met en œuvre les aspects techniques, scientifiques et administratifs du règlement REACH. Concrètement, elle fournit aux industriels les outils et un service d'assistance afin de permettre l'enregistrement des substances chimiques. Celles-ci sont alors évaluées par les États membres qui font des propositions d'autorisation ou de restriction, lesquelles sont à leur tour examinées par l'ECHA, puis envoyées à la Commission européenne pour décision finale. Pour prendre ses décisions, l'ECHA s'est engagée à prendre en compte les meilleures données scientifiques et techniques et les informations socio-économiques disponibles. Des experts de l'Afsset sont aujourd'hui présents au sein de ces comités scientifiques.

Où en est aujourd'hui l'évaluation des substances chimiques ?

Aujourd'hui, 2,7 millions de pré-enregistrements ont été réalisés. Les enregistrements définitifs vont véritablement débuter en 2009 et devront être terminés pour 2010, 2013 et 2018 selon les substances et les quantités utilisées. De manière générale, les entreprises européennes participent volontiers à REACH et aucune réaction négative n'a été constatée. Pour l'instant, le processus ne fait que commencer et il sera intéressant de voir après 2010 comment se fera la coopération. La situation économique difficile risque d'entrainer des retards, les entreprises estimant avoir des impératifs plus urgents que leur participation à REACH. Elles ne doivent cependant pas oublier que REACH est une obligation pour que leurs produits accèdent au marché.



Chiffres clés en 2008

2,7
millions

de pré-enregistrements réalisés

65 000

entreprises européennes dont
82 % de PME ont déjà pré-enregistré

Plus de
30 000

substances chimiques concernées
par l'enregistrement

Près de
4 000

cancers évités chaque année en Europe



L'Afsset, financeur de recherche et cœur de réseau

L'Afsset a pour mission de mobiliser les acteurs de la recherche sur les thématiques de la santé environnementale et de la santé au travail ainsi que d'apporter un appui financier à la production scientifique et à la diffusion des résultats susceptibles d'éclairer l'action publique et de fonder une expertise de qualité. Dans ce cadre, elle coordonne sa politique de soutien et de valorisation de la recherche autour de plusieurs types d'actions : appel à projets de recherche (APR), appels à recherche ciblée (ARC). Par ailleurs, l'Agence participe en tant qu'acteur central à des projets tels INTARESE, lancé en 2005 avec pour objectif de développer des outils et des méthodes permettant une évaluation intégrée des risques sanitaires liés à l'environnement ou encore ERA-ENVHEALTH, qui mobilise 11 États membres de l'Union européenne.



Entretien avec

Jean Lesne

Chef du département Méthodologie,
recherche et relations extérieures (Merre)

« L'Afsset soutient une recherche d'excellence qui apporte des connaissances utilisables dans le champ santé environnement travail »

Quels sont les enjeux du Programme national de recherche environnement-santé-travail ?

L'Afsset n'est pas un organisme de recherche et n'a pas vocation à le devenir. Toutefois, elle dispose pour le soutien à la recherche finalisée en appui aux politiques publiques de prévention et de précaution de crédits incitatifs délégués par ses ministères de tutelle, ainsi que de crédits propres dans le cadre du PNSE ou du PST. Ainsi, l'Agence lance chaque année un appel à propositions de recherche (APR) qui présente deux intérêts majeurs. D'une part, il permet à l'Agence d'obtenir des connaissances scientifiques utilisables dans ses domaines de compétences. Par exemple, sur des points critiques en évaluation ou en gestion des risques sanitaires. D'autre part, il contribue à renforcer le potentiel de recherche en France en santé environnement et en santé au travail, en sélectionnant des projets innovants et de haute qualité scientifique. Environ 3 millions d'euros sont consacrés chaque année à cette démarche (soit un montant moyen de 90 000 à 100 000 euros par projet de recherche financé). En 2008, l'APR a rencontré un écho important dans la communauté scientifique, avec 65 candidatures pour 32 projets retenus.

Le texte intégral de l'APR et les projets retenus : www.afsset.fr

Quels ont été les moments forts de l'année 2008 ?

L'Afsset participe à l'Espace européen de la recherche comme coordonnateur du réseau européen de programmeurs de recherche ERA-ENVHEALTH. Cela s'est concrétisé en 2008 par le lancement d'un APR international sur le thème « Changement climatique et santé humaine ». C'est une évolution extrêmement importante, dans le sens où elle positionne désormais l'Agence comme programmeur de la recherche en santé environnement et santé au travail à l'échelle européenne. L'Afsset répond en cela aux objectifs fixés par son Contrat d'objectifs et de moyens. Par ailleurs, 2008 a vu une valorisation forte des travaux de recherche financés par l'Afsset dans le cadre du Programme national environnement-santé-travail, au travers de trois journées de rencontres scientifiques. Ces événements ont permis de mettre en lumière la richesse des connaissances produites et de les faire partager aux décideurs et aux parties prenantes.

Le réseau ERA-ENVHEALTH

European Research Area Network (ERA-NET) est un instrument de la Commission européenne permettant la coordination d'activités et de programmes nationaux de recherche. Lancé en 2008, le programme ERA-ENVHEALTH vise à établir un réseau européen de recherche destiné à éclairer les liens entre environnement et santé. Coordinateur et acteur majeur du programme, l'Afsset collabore avec 16 organismes répartis dans 10 pays européens afin de mener à bien ce projet jusqu'en 2012.

La contribution de l'Afsset au projet INTARESE

Coordonné par l'Imperial College de Londres, INTARESE regroupe une trentaine de participants. L'Afsset contribue aux travaux concernant les risques agrégés pour les consommateurs et à ceux visant à faire connaître l'ambition du projet auprès des utilisateurs potentiels ainsi qu'à cerner leurs attentes. Dans ce cadre, en 2008, l'Agence a produit deux rapports.



Entretien avec

Paul Frimat

Président du conseil scientifique
Professeur de médecine du travail à l'université Lille 2 et à l'Institut de santé du travail du Nord de la France (ISTNF)



Entretien avec

Richard Owen

Professeur à l'université de Westminster, spécialiste de l'évaluation des risques environnementaux, Ancien agent de l'Agence de l'environnement pour l'Angleterre et le Pays de Galles et membre de l'External Advisory Committee pour le programme ERA-ENVHEALTH

Comment s'organise un appel à projets de recherche ?

L'appel à projets de recherche est la traduction scientifique des priorités d'expertise établies par l'Afsset en concertation avec ses ministères de tutelle et en fonction des besoins de connaissances identifiés l'année précédente. Une première proposition de texte d'APR est soumise à l'appréciation du conseil scientifique, qui rend un avis sur la pertinence des thématiques choisies. Une fois l'APR acté, la phase de sélection des candidats commence. Elle est réalisée par un comité de sélection de l'APR différent du conseil scientifique. Deux critères prédominent : l'excellence scientifique et la complémentarité (c'est-à-dire la mise en œuvre de concepts, méthodes ou outils provenant de différentes disciplines). Par ailleurs, l'Afsset attend des équipes de recherche la production de connaissances présentant un intérêt pratique pour l'élaboration des politiques publiques d'évaluation et de prévention des risques sanitaires.

Quel bilan tirer de l'APR 2008 ?

En 2008, nous bénéficions d'un contexte particulièrement positif, le Grenelle de l'environnement ayant réaffirmé l'importance de la recherche dans les domaines couverts par l'APR. Les candidatures ont donc été nombreuses et de qualité avec, notamment, une augmentation importante de la participation des universités et des laboratoires. De manière générale, il ne fait plus de doute que l'Afsset bénéficie aujourd'hui d'une véritable reconnaissance dans le monde scientifique. Pour les années à venir, un objectif reste toutefois à atteindre : mieux nous faire connaître des équipes qui officient en sciences humaines dont les recherches revêtent un intérêt tout particulier car complémentaires de celles des sciences dites «dures». De même, le domaine santé travail dans l'APR doit être maintenu car trop souvent oublié dans le champ « recherche » en France.



Chiffres clés en 2008

18 millions d'euros investis dans le soutien à la recherche depuis 2002

36% du budget annuel dédié au soutien à la recherche

65 candidatures pour **32** projets retenus pour l'APR 2008

10 pays européens partenaires d'ERA-ENVHEALTH

Les bulletins de veille scientifique en téléchargement : www.afsset.fr

En quoi consiste le programme ERA-ENVHEALTH ?

Dans le but de déchiffrer les liens entre santé et environnement, ce programme met en relation les différents acteurs européens du secteur de la recherche impliqués en la matière. Principal objectif : identifier des enjeux communs pour, ensuite, mettre en œuvre et financer des projets de recherche à l'échelle européenne. Cette logique coopérative se révèle particulièrement importante pour trouver des solutions à des problèmes transfrontaliers (pollution des eaux par exemple). Les travaux vont aider le législateur à élaborer des politiques environnementales dépassant les cadres nationaux. Les organisateurs impliqués espèrent également que la collaboration entre les organismes de recherche se maintiendra une fois le projet ERA-ENVHEALTH terminé.

Quelles avancées ont été réalisées en 2008 ?

L'ensemble des pays européens sont concernés par les conséquences potentielles du changement climatique sur la santé humaine. Un appel à projet a donc été lancé en 2008 sur cette thématique. Cofinancé à hauteur de 3 millions d'euros par l'Afsset, le ministère de l'environnement français, le Natural Environment Research Council britannique et le Ministère de l'environnement et de la santé publique néerlandais (VROM), cet APR s'intéresse notamment aux impacts directs du changement climatique sur l'écosystème sol-eau, aux effets indirects que ces impacts auront sur la santé humaine et, enfin, aux mesures potentielles d'adaptation ou de mitigation en termes d'utilisation des sols et de ressources en eau.

Plus largement, quel est le rôle de l'Afsset au sein d'ERA-ENVHEALTH ?

L'Afsset s'est largement investie pour rendre ce programme possible et le structurer. Aujourd'hui, elle en assure la coordination avec comme objectif de mettre en commun les résultats et ne pas dupliquer des recherches menées dans différents pays européens. La mise en réseau des organismes de recherche assure une bonne dissémination des connaissances et améliore la performance et l'efficacité des actions de recherche.

Le texte intégral de l'APR international : www.afsset.fr



Fertiliser, croiser, valoriser connaissances et expérience : les partenaires

En 2008, le réseau de partenaires de l'Afsset s'est consolidé, avec l'arrivée du Cemagref et de l'OMS-Europe et le renouvellement de la collaboration avec l'Ineris et le CSTB. La signature d'une convention de partenariat constitue un événement fort. Elle permet d'établir des règles encadrant les collaborations sur le plan scientifique et de favoriser les échanges et la mise à disposition de ressources qualifiées. Dans tous les cas, les objectifs sont les mêmes : optimisation des ressources, rationalisation des moyens et enrichissement de l'expertise.

Quatre conventions signées ou renouvelées en 2008

19 février

Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (Cemagref)

Organisme public de recherche finalisée, le Cemagref a pour mission de répondre à des questions concrètes de société dans le domaine de la gestion durable des eaux et des territoires en produisant des connaissances nouvelles et des innovations techniques utiles aux gestionnaires, aux décideurs et aux entreprises. La signature d'une convention entre le Cemagref et l'Afsset formalise la volonté des deux organismes de travailler ensemble et d'être complémentaires pour répondre aux enjeux posés dans le cadre de leurs contributions aux politiques publiques. Il s'agit, notamment, de créer une véritable synergie entre leurs équipes scientifiques.

24 avril

Organisation mondiale de la santé - Bureau de l'Europe (OMS-Europe)

Depuis 1948, l'OMS constitue l'autorité directrice et coordonnatrice dans le domaine de la santé au sein du système des Nations Unies, chargée notamment de diriger l'action sanitaire mondiale et d'apprécier les tendances en matière de santé publique. Conclu pour une durée de deux ans, le partenariat entre l'OMS-Europe et l'Afsset porte sur la réalisation de travaux de définition de valeurs guide OMS de qualité d'air intérieur. L'OMS-Europe, responsable de la mise en œuvre du programme, s'appuiera sur les compétences en la matière de l'Afsset qui travaille sur cette thématique depuis plusieurs années, en partenariat avec le CSTB. En 2008, une liste de substances prioritaires et des valeurs guide pour le formaldéhyde et le monoxyde de carbone ont d'ores et déjà été proposées.

20 juin

Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)

Créé en 1990, l'Ineris réalise ou fait réaliser des études et des recherches permettant de prévenir les risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens ainsi que sur l'environnement. Premier établissement à avoir signé une convention avec l'Afsset en 2004, il a été tout naturellement le premier à la renouveler. L'Ineris met à disposition de l'Afsset des compétences en termes de métrologie de l'environnement (eau, air, sols), de modélisation des transferts de polluants, de toxicologie et d'écotoxicologie. Il intervient également sur des thématiques telles que l'évaluation des risques pour la sécurité de l'environnement, l'appui à la gestion de crise en cas de pollutions accidentelles ou chroniques et les effets sanitaires des rayonnements non-ionisants.

24 juin

Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)

Créé en 1947, le CSTB est un établissement public dont la mission consiste à améliorer le bien-être et la sécurité dans les bâtiments et leur environnement. Depuis quatre ans, l'Afsset et le CSTB coopèrent sur des thématiques telles que la veille sanitaire, technologique et stratégique, la qualité de l'air intérieur, les caractéristiques sanitaires des produits et des déchets de construction, l'aéraulique, la climatologie et le transport des polluants dans l'air et, enfin, les ondes électromagnétiques, le bruit et l'éclairage. La collaboration prend les formes suivantes : nomination d'expert, prestations d'expertise, analyse d'études ou encore programmes de recherche.

Partenariat avec les autres organismes

Avec l'**Institut national du cancer**, l'agence travaille sur les résidus de médicaments anticancéreux dans l'eau. Elle collabore avec l'**Institut de veille sanitaire** sur de nombreux dossiers en santé environnement et en santé travail. L'**Agence française de sécurité sanitaire des aliments** apporte une collaboration essentielle à l'**Observatoire des résidus des pesticides** (réseau de 30 institutions partenaires dont l'Afsset assure la coordination scientifique et technique). Avec l'**Institut national de prévention et d'éducation pour la santé**, l'Afsset alimente le baromètre santé environnement. Elle travaille avec l'ensemble des agences sanitaires sur 4 des actions du plan « chlordécone ». L'Afsset fait également intervenir les compétences et l'excellence de scientifiques des autres agences au sein de ses comités d'experts spécialisés.

La liste des partenaires de l'Afsset : www.afsset.fr

Le partenariat Afsset-InVS : premier bilan

En juin 2007, l'InVS et l'Afsset ont signé une convention encadrant leurs collaborations bilatérales en matière d'activités de recherche et d'expertise en santé et en sécurité au travail. Près de deux ans plus tard, l'heure est au premier bilan d'une collaboration ayant permis de favoriser les échanges et la capacité de production des deux organismes.



Entretien avec
Françoise Weber

Directrice générale de l'Institut de veille sanitaire (InVS)

« L'efficacité du dispositif français de sécurité sanitaire va de pair avec la bonne coordination des différentes agences »

L'InVS et l'Afsset ont signé une convention de collaboration en 2007. Quels en sont les principes et les objectifs ?

Dès la naissance de l'Afsset, de nombreux sujets de sécurité sanitaire et d'investigation de terrain ont fait l'objet d'une expertise en commun, démontrant notre complémentarité. Il était donc important de donner un cadre à cette collaboration, de la renforcer et de lui donner des orientations communes fortes.

Cette convention prévoit des moments d'échanges sur nos objectifs, nos questions et nos moyens d'y répondre. Il est, par exemple, très important que nous soyons sûrs d'utiliser des méthodes compatibles, en particulier pour les mesures de polluants, ou encore les mêmes références en matière de seuils de toxicité (CMR, nanomatériaux). Cette complémentarité nous permet également d'orienter au mieux nos missions de surveillance de l'état de santé de la population et de veille sur les menaces sanitaires en s'appuyant sur l'expertise de l'Afsset sur les risques environnementaux et professionnels.

En 2009, nos collaborations vont se renforcer dans les domaines de la biosurveillance, de la toxicovigilance ou des réseaux de médecins du travail. Si les deux institutions partagent d'ores et déjà leurs experts au sein de nombreux groupes de travail, nos moyens en matière de veille scientifique prospective sur des sujets communs seront également mutualisés, même si nous les abordons dans le cadre de missions et d'objectifs différents et complémentaires.

Cette convention de collaboration entre l'Afsset et l'InVS, comme avec les autres agences de sécurité sanitaire, devient donc une condition majeure de l'efficacité du système de sécurité sanitaire français. C'est de leur bonne articulation et de leur coordination étroite qu'émergeront l'efficacité et l'efficience du système dans son ensemble, tout en assurant l'expertise, la réactivité et la capacité propre d'alerter de chacune d'entre elles.

Trois domaines en particulier mobilisent conjointement l'InVS et l'Afsset : les nanomatériaux, les fibres minérales et les pesticides. Quelles ont été les grandes avancées de 2008 en la matière ?

Dans le cadre d'un groupe de travail de l'Institut de recherche en santé publique (Iresp) portant sur les nanomatériaux, auquel participe l'Afsset, l'InVS a en charge la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique. La partie exploratrice (littérature, avis d'experts, enquête en entreprise) est en voie de conclusion, et l'InVS en proposera les principes et les moyens en 2009.

Concernant les fibres minérales, l'InVS mène plusieurs programmes : les matrices emploi-exposition qui permettent de déduire les expositions vraisemblables de la carrière d'un patient, la surveillance des cancers liés à l'amiante, dans le cadre notamment du Plan national de surveillance du mésothéliome, et l'évaluation de l'exposition professionnelle à l'amiante et aux fibres minérales artificielles (base de données Evalutil : 55 % des hommes exposés à l'amiante l'ont aussi été aux laines minérales).

Enfin, l'InVS participe au groupe de travail « exposition » de l'Observatoire des résidus de pesticides, piloté par l'Afsset, en apportant des données de surveillance des pathologies chroniques et des problèmes de fertilité. S'agissant de pathologies à long terme (cancer), leur surveillance dépasse le cadre des outils traditionnels de surveillance. L'InVS travaille à des outils plus exhaustifs, complémentaires des registres, et notamment un système multi-source automatisé de surveillance des cancers.

L'InVS exerce une vigilance particulière sur les thématiques santé environnement et santé au travail, au travers de ses deux départements dédiés. Quels sont les grands enjeux de demain sur ces thématiques ?

Ces deux champs sont dominés par la complexité des questions posées : les expositions sont multiples et de longue durée, avec des effets faibles mais cumulatifs. De plus, les conséquences sont souvent non spécifiques (cancers, maladies respiratoires ou neurodégénératives) avec une imputabilité extrêmement difficile à établir.

Une des grandes difficultés communes à ces deux champs est donc la reconstitution des expositions. Les départements santé travail et santé environnement de l'InVS y travaillent depuis de nombreuses années en réalisant des matrices emploi-exposition (cf. ci-dessus) et bientôt de grandes études prospectives de biosurveillance. À ce jour, seulement 20 % de la population est prise en compte par les registres des cancers, un des objectifs principaux de l'InVS pour les prochaines années est de passer à une surveillance exhaustive du territoire des principales pathologies concernées (cancers, maladies neurodégénératives, troubles de la fertilité, malformations).

Enfin, par sa mission de surveillance de l'état de santé de la population, l'InVS joue un rôle parfaitement complémentaire de celui de l'Afsset. Il lui reviendra donc, dans le cadre de cette surveillance, de faire la part des risques environnementaux, professionnels et des autres facteurs de risque. Par exemple, pour le cancer du sein, faire la part du rôle de facteurs environnementaux (usines d'incinération), des facteurs médicamenteux (THS), familiaux ou gynéco-obstétricaux (parité et âge des grossesses). Cet enjeu des rôles respectifs des différents facteurs de risque est sans doute un des plus complexes pour les années à venir.

Société et information

L'évolution des relations entre science, décision et société est aujourd'hui manifeste et perceptible dans les domaines qui nous occupent. La société exige aujourd'hui un droit de savoir. Il nous faut non seulement rendre accessibles les mots de la science, pour que l'appropriation des sujets par le public puisse s'opérer, mais également impliquer les parties prenantes dans l'expertise. L'Afsset s'est dotée d'un département inédit, à la fois contributeur au processus d'expertise et au service des autres départements : le Département communication, information, débat public (Decid). Plus qu'un service de communication, le Decid est un département où les sciences sociales ont leur place. La mémoire et l'histoire des crises, l'intelligence scientifique, l'analyse de l'information, la diffusion de la science sont ainsi aux côtés de la documentation, de l'édition, des événements. Ils forment autant d'outils nécessaires à la compréhension des sujets, à l'information des publics, à la formation des acteurs, à l'enrichissement et à la valorisation des travaux d'expertise et de recherche.



Entretien avec
Céline Delysse

Chef du Département communication,
information et débat public (Decid)

« L'Afsset affiche désormais une présence forte
au sein du débat public »

Qu'est-ce qui selon vous caractérise l'activité de l'année écoulée ?

2008 aura été l'année des résonances pour l'Agence : fertilité, nanomatériaux, air intérieur ou résidus de médicaments dans l'eau sont autant de sujets qui, à travers nos colloques et nos communications, ont trouvé un écho fort dans le monde des scientifiques, des industriels, mais aussi dans celui des médias et du grand public.

C'est aussi l'année de l'engagement de l'Afsset en matière de débat public : celle de la signature de la charte d'ouverture de l'expertise à la société, de la mise en place des restitutions publiques des travaux de l'Agence et d'un premier cycle de rencontres et de débats autour des sciences sociales. Autant d'actions qui parachèvent la mutation du Decid en un département dédié aux questions de société et d'information. Enfin, dès mai 2008, le Decid s'est attaché à conduire un travail didactique et d'accompagnement auprès de la presse sur les thématiques scientifiques telles que le formaldéhyde, les nanomatériaux, les substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction.

Quelles sont les autres actions mises en œuvre ?

Avec la Chaire de développement durable de Sciences Po Paris, l'université Paris-Dauphine, l'Ecole des hautes études en sciences sociales et l'Institut national de santé publique du Québec (Canada) et le Centre de sociologie de l'innovation de l'École des mines de Paris, le Decid développe des projets de recherche, des études comparatives, des cycles de conférences et des journées d'études permettant d'élargir le cadre d'analyse et d'interprétation des risques sanitaires.

Internet : un vecteur d'informations privilégié pour l'Afsset

- Le site Internet www.afsset.fr met à la disposition du public l'ensemble des publications (avis, recommandations, bulletins de veille) et le programme de travail de l'agence.
- Le portail santé environnement travail (www.sante-environnement-travail.fr) propose les liens vers les principales sources d'information existantes sur les thématiques santé environnement et santé au travail.
- L'Observatoire des résidus de pesticides (www.observatoire-pesticides.gouv.fr) rassemble et valorise les données expérimentales et sanitaires des pesticides dans l'environnement.
- Le site www.substitution-cmr.fr est la plate-forme nationale de référence dédiée à la substitution des agents chimiques CMR (définition et principes de la substitution, des données sur les utilisations, de la réglementation, etc.).

La compréhension des crises : un enjeu d'avenir

L'activité de l'Afsset est souvent placée au cœur de tensions politiques et médiatiques qui débordent le cadre strict des connaissances scientifiques. Dans ce contexte, il lui importe de comprendre les processus et le jeu des acteurs qui participent à ces situations de crise. C'est l'objectif du partenariat de collaboration scientifique signé en 2007 avec le Groupe de sociologie réflexive et pragmatique (GSPR), unité de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Le GSPR qui développe, depuis plusieurs années, un programme de recherches sociologiques sur les controverses et les crises appliqués aux dossiers environnementaux, fournit à l'Agence un recul et un éclairage riches d'enseignement.

Entretien avec

Francis Chateauraynaud

Sociologue, directeur d'études et directeur du Groupe de sociologie pragmatique et réflexive à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Quels éclairages le GSPR peut-il apporter à la compréhension des alertes et des controverses en matière de risques sanitaires ?

Le GSPR dispose d'instruments d'analyse informatiques spécialement développés pour l'analyse des alertes et controverses. On parle beaucoup de la société du risque *in abstracto*. Dans le cas présent, l'enjeu est d'analyser et traiter des données sociologiques concrètes à travers tous les grands dossiers environnementaux (amiante, OGM, pesticides, nanomatériaux, etc.). Un des intérêts de ces outils est qu'ils sont cumulatifs, les analyses effectuées sur un dossier pouvant être réengagées sur un autre. Grâce à cette confrontation systématique, nous sommes à même d'apporter une compréhension beaucoup plus globale mais aussi d'élaborer des modèles et de confronter différents scénarios d'évolution des processus. Quand l'alerte se transforme-t-elle en crise ? Quels effets, pour quelle action, dans quels types de situations ?

Quel intérêt le GSPR trouve-t-il à la collaboration avec l'Afsset ?

Cette collaboration constitue une mise à l'épreuve de nos théories sociologiques. C'est une façon de les valider concrètement. L'intérêt pour nous est aussi de les traduire, de les rendre intelligibles et opérationnelles pour des personnes extérieures à la discipline afin d'accompagner pratiquement un processus d'expertise et de recommandation. Cette convention constitue enfin une formidable architecture pour notre programme de recherche, en permettant de faire interagir recherche fondamentale et appliquée.

En quoi un partenariat transdisciplinaire entre sciences exactes et sciences sociales est-il précurseur d'une nouvelle « vision » des processus d'expertise et d'aide à la décision publique ?

Sciences exactes et sciences sociales se sont toujours mesurées les unes aux autres. Elles s'enrichissent mutuellement. L'intérêt de la confrontation est d'apporter une mise en perspective, un recul critique et constructif, sans pourtant imposer de jugement normatif. À terme, l'objectif de ces travaux est d'ouvrir de nouveaux espaces collaboratifs, aidant à protéger cette forme précieuse qu'est la controverse. Entre la science et sa retraduction dans le social, la confrontation continue des points de vue permet de faire évoluer la discussion sur les faits et les méthodologies en intégrant davantage le contexte sociopolitique.



Chiffres clés en 2008

27 millions

de personnes ont pris connaissance des sujets de l'Agence à travers les médias

2 millions

de personnes ont visité les sites internet animés par l'Afsset

60

publications scientifiques et communications orales

122

revues directement accessibles en version électronique

24

rapports scientifiques édités et diffusés

20

colloques, conférences, salons, séminaires, rencontres-débats organisés ou co-organisés par l'Afsset

La charte de l'ouverture à la société : le résultat d'une réflexion commune

La charte d'ouverture de l'expertise a été signée en octobre 2008 par l'Afsset, l'Ineris et l'IRSN. Son objectif est de construire, avec les acteurs de la société, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, une compréhension partagée des enjeux complexes des situations à risques et des alternatives permettant d'y faire face.

6 engagements ont été pris, dont notamment :

- accroître la transparence des travaux effectués et des méthodes utilisées,
- mettre en partage les connaissances scientifiques disponibles et les incertitudes qui les entourent,
- accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication et prendre en compte leur contribution dans les processus d'évaluation.

Les valeurs et les engagements énoncés dans la charte doivent contribuer à renforcer la qualité des travaux destinés aux décideurs publics et la confiance de la société dans les processus de décision.

Le texte intégral de la charte d'ouverture à la société : www.afsset.fr

Gouvernance

Le conseil d'administration fixe, sur proposition de la direction générale, les objectifs stratégiques et veille à la mise en œuvre du plan de gestion de l'Agence. Nommé pour trois ans, il réunit en son sein des représentants de l'État et de la société civile : associations agréées dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la consommation, du travail ; organisations professionnelles ; organisations syndicales et d'employeurs ; personnalités qualifiées ; représentants du personnel. Il comporte 28 membres et se réunit au moins trois fois par an.

Le conseil scientifique a pour principales missions de donner un avis sur le programme de travail de l'Afsset, ses programmes de recherche, la qualité de ses travaux scientifiques, la composition des comités d'experts spécialisés, le mode d'organisation de l'expertise collective et, enfin, la politique nationale de recherche en matière de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail. Il se compose de 15 personnalités qualifiées et de 5 membres de droit et se réunit au moins deux fois par an.

La composition du CA et du CS : www.afsset.fr

Le conseil d'administration : une gouvernance multipartite



José Cambou

Administratrice de France Nature Environnement (FNE)
Représentante des associations de protection
de l'environnement

« À l'heure actuelle, l'Afsset fait partie des agences de pointe de niveau international dans le domaine de la sécurité sanitaire environnementale. Dans ce cadre, la présence d'organisations comme France Nature Environnement au sein de son conseil d'administration constitue un double atout. D'une part, notre présence manifeste l'esprit d'indépendance de l'Agence et consolide, de fait, sa crédibilité au sein du champ santé environnement travail. D'autre part, dans la mesure où elles reflètent les préoccupations des 3 000 associations de notre réseau, nos interventions en CA permettent à l'Afsset de mieux connaître et comprendre les attentes de la société. Ainsi, en 2008, suite à l'inquiétude de nos membres basés en Corse et en Nouvelle-Calédonie, l'Agence a inclus, dans le cadre de son étude sur les risques sanitaires liés à l'amiante, le cas de l'amiante naturel contenu dans les sols. Nos rapports se placent ainsi sous le signe de l'écoute mutuelle. »



Philippe Prudhon

Union des industries chimiques (UIC)
Représentant des organisations d'employeurs

« Pour l'UIC, l'Afsset constitue un interlocuteur incontournable et privilégié, en tant que tête de réseau de l'expertise à mettre en œuvre dans le cadre du règlement REACH en France. En siégeant au conseil d'administration, nous travaillons à maintenir ce lien fort, notamment en apportant à l'Agence nos connaissances et notre réseau. Ainsi, nous sommes souvent en mesure de faciliter, d'un point de vue logistique, les démarches d'évaluation, en adressant les experts aux bonnes personnes. En 2008, l'Afsset a entrepris d'importants efforts, que nous approuvons, pour mieux faire connaître son activité. Indispensable pour se faire connaître, le feu médiatique ne doit toutefois pas nuire à sa vocation première : une expertise fiable, objective, impartiale, pluraliste, autorisant les contradictions. Ce sera également notre rôle et celui du CA de veiller à ce que les experts de l'Afsset poursuivent leur activité en toute sérénité et avec le recul suffisant. »



Marc Benoît

Confédération générale du travail (CGT)
Représentant des organisations syndicales de salariés

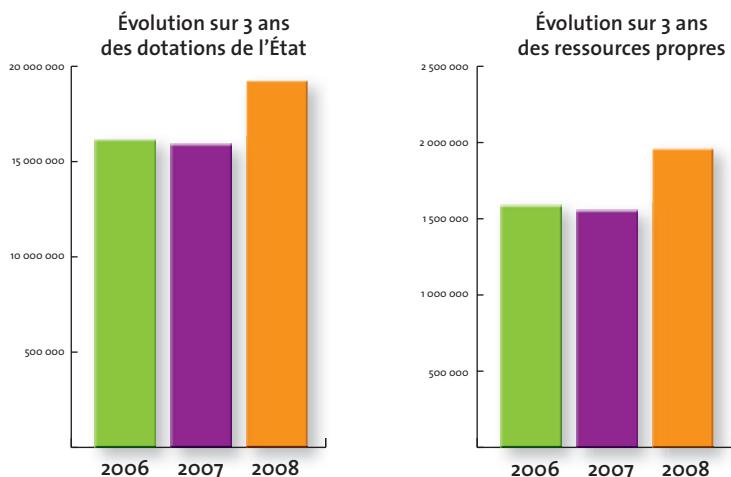
« Lorsqu'en 2005, l'Afsse est devenu l'Afsset, chargée de traiter conjointement les problématiques de santé environnement et de santé au travail, la CGT a accepté de siéger pour deux raisons : l'importante visibilité offerte par l'Agence, dont l'activité est de plus en plus connue et reconnue, la possibilité de nous adresser directement aux ministères de tutelle (et notamment celui du travail) ainsi qu'à d'autres acteurs de la société civile (associations) avec lesquelles les organisations syndicales ont peu d'échanges d'ordinaire. Aujourd'hui, si nous considérons que les moyens restent insuffisants pour que l'Afsset remplisse les objectifs fixés par son contrat d'objectifs et de moyens, les efforts réalisés sont remarquables. En 2008, un grand nombre d'avis scientifiques sont venus éclairer les risques professionnels (en particulier les risques liés aux agents chimiques) et contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité sanitaire des travailleurs. »

Moyens financiers

Approuvé par le conseil d'administration le 27 novembre 2007, le budget primitif 2008 établit le montant total des dépenses à **25 422 330 €** et le montant des recettes à **22 235 482 €**. Après les décisions modificatives du budget, l'exécution est restée proche de ces prévisions avec **24 172 292 €** pour les dépenses et **22 129 498 €** pour les recettes. Le montant total des dépenses du budget exécuté 2008 est supérieur de **25,92 %** à celui du budget exécuté 2007.

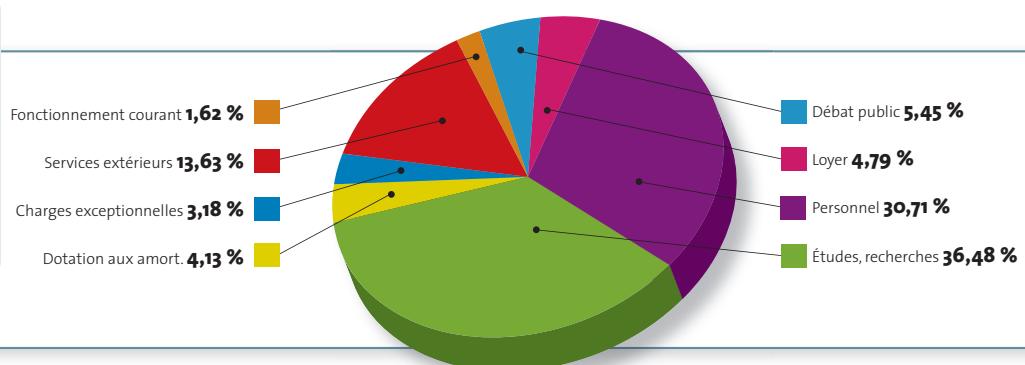
Répartition des recettes

État :	19 246 461 € / 86,97 %
Ressources propres :	13,03 %
• Redevances :	2 488 000 € / 11,24 %
• Autres recettes :	139 406 € / 0,63 %
• Produits de placement :	255 630 € / 1,16 %



Répartition des dépenses

Études, recherches :	8 819 065 € / 36,48 %
Personnel :	7 424 935 € / 30,71 %
Débat public :	1 318 409 € / 5,45 %
Loyer :	1 157 233 € / 4,79 %
Fonctionnement courant :	391 886 € / 1,62 %
Services extérieurs :	3 294 570 € / 13,63 %
Charges exceptionnelles :	769 913 € / 3,18 %
Dotation aux amortissements :	998 281 € / 4,13 %



Entretien avec

Nathalie Pasteau

Directrice des achats et des finances

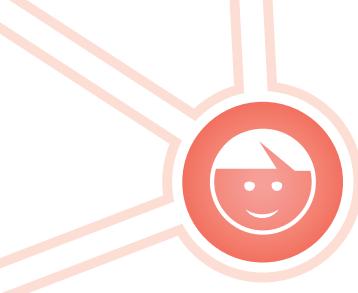
« En 2008, l'Afsset a bénéficié de moyens financiers consolidés pour mener à bien ses missions »

Quels sont les chiffres clés de l'année 2008 ?

Côté recettes, deux tendances se sont confirmées en 2008. D'une part, les subventions pour charge de service public versées par les trois ministères de tutelle sont en progression et se consolident notamment parce que l'Agence se voit confier des missions de plus en plus nombreuses. À noter que cette année encore, le ministère du Travail est le contributeur le plus important, avec une dotation qui représente la moitié des subventions de l'État (ministère de la Santé : 15 % ; ministère de l'Environnement : 35 %). D'autre part, nos ressources propres se sont accrues de près de 20 % entre 2007 et 2008. Une augmentation que nous devons en grande partie à la croissance de notre activité d'évaluation des substances actives Biocides. L'Afsset a ainsi reçu en 2008 2,3 millions d'euros sous forme de redevances versées par les industriels dans le cadre de la réglementation Biocides, soit une progression de plus de 45 %. Côté dépenses, les charges d'études et de recherches constituent toujours le principal poste des dépenses de fonctionnement (8 819 065 euros, soit 36 % des dépenses). Enfin, en 2008, de nombreux efforts ont été faits pour développer les opérations d'information, de communication et de débats publics.

Quels sont les engagements de l'Afsset en termes de développement durable ?

L'Afsset mène une politique dynamique en terme de développement durable, renforcée encore par le contrat d'objectifs et de moyens signé en 2007. Concrètement, elle se traduit par des choix d'investissement éco-responsables. Ainsi, d'ici 2010, toutes nos imprimantes à jet d'encre seront remplacées par des imprimantes laser à usage collectif et non plus individuel pour éviter une surconsommation de papier. L'Afsset priviliege également l'achat et l'utilisation de produits labellisés Écolabel, NF Environnement ou Imprim'Vert pour ses publications. À noter enfin que la collecte et le recyclage de tous nos déchets informatiques sont assurés dans le cadre de l'entreprise d'insertion « Les Ateliers du bocage », appartenant à Emmaüs.



Moyens humains

Lors de l'exercice 2008, 37 collaborateurs ont été recrutés. Désormais, le taux de contrats de type CDI de l'Afsset est de plus de 80 %. L'objectif fixé en 2007 par le contrat d'objectifs et de moyens qui consistait à maintenir un taux de CDI élevé est donc atteint, permettant un progrès très net dans la fidélisation des agents. Le taux de rotation est ainsi passé de 15,72 % à 6,71 %. Au total, l'Afsset compte désormais 123 collaborateurs soit 121,2 équivalents temps plein travaillés (ETPT), dont 39 hommes et 84 femmes. La moyenne d'âge est d'environ 36 ans.

En 2008, 291 experts ont participé, par ailleurs, aux travaux de l'Agence. Si on y ajoute les participations des organismes d'expertises, les chercheurs financés par les appels à projet de recherche (APR) et les membres du Réseau national de vigilance et prévention des pathologies professionnelles (RNV3P), c'est au total plus de 500 personnes qui ont contribué en 2008 à l'activité de l'Afsset.

Situation au 31/12/2008		
Postes	Nombre d' ETPT	% du total des ETP
1- Production	97,7	80,6 %
1.1 Partenariat et coordination de réseau	7	5,8 %
1.2 Expertise et évaluation des risques sanitaires en réponse aux saisines	27	22,2 %
1.3 Missions permanentes d'évaluation des risques et d'appui scientifique et technique aux pouvoirs publics	38	31,3 %
1.4 Pilotage et soutien de programmes de recherche finalisée	7,2	5,9 %
1.5 Veille scientifique et technique, méthodologie	10,7	8,9 %
1.6 Information communication débat public documentation et formation	7,8	6,5 %
2- Soutien	18,8	15,5 %
2.1 Gestion des ressources humaines	4,8	4 %
2.2 Finances et achats	10	8,2 %
2.3 Administration générale, informatique	4	3,3 %
3- Management	4,7	3,9 %
3.1 Stratégie, pilotage	2,4	2 %
3.2 Management, organisation, contrôle et qualité	2,3	1,9 %
Ensemble des emplois	121,2	100 %



Entretien avec

Sandrine Touati

Directrice des ressources humaines

« Notre atout : une palette de métiers, aussi diversifiée que hautement qualifiée »

Quelle est la caractéristique principale des ressources humaines à l'Afsset ?

L'extrême diversité des profils et des compétences est l'atout principal d'une agence comme l'Afsset, dans la mesure où elle permet d'assurer la complémentarité des expertises et des points de vue. Dans le domaine scientifique, plusieurs grands corps de métiers sont représentés : médecin, pharmacien, vétérinaire, ingénieur, etc. L'Afsset peut également se prévaloir de collaborer avec des spécialistes en toxicologie, épidémiologie, hygiène et sécurité du travail, médecine du travail, santé publique, physique-chimie, biologie et microbiologie, statistique et génie sanitaire, mais également en économie et en sciences sociales. Par ailleurs, afin de mener à bien sa mission d'information, l'Agence compte une équipe constituée des métiers de la communication et de la documentation. Enfin, sur les fonctions supports, la palette des métiers s'élargit de la gestion administrative (budget, achats, finances, contrôle de gestion, juriste, ressources humaines) à la logistique et à la qualité.

L'âge moyen des collaborateurs de l'Afsset est relativement jeune. Pourquoi ?

L'âge moyen des collaborateurs de l'Agence est de 36 ans. En réalité, cette moyenne correspond à une population de jeunes seniors. Ce sont généralement des docteurs, avec un très haut niveau de qualification dans leur spécialité et souvent une formation de niveau Master dans une autre discipline. Par ailleurs, ces derniers mois, nous observons un vif intérêt porté par les jeunes diplômés ou ceux en passe de le devenir pour effectuer leur stage de fin d'étude à l'Agence. Cela tient en grande partie à la notoriété grandissante de l'Afsset, mais également au potentiel d'ouvertures et de débouchés généré par notre réseau et par les nombreux partenariats nationaux et internationaux mis en place ces dernières années. En 2008, nous avons ainsi accueilli trois stagiaires et un interne en médecine du travail, un chiffre que nous allons tripler dès 2009.

Par quels événements clés l'année 2008 a-t-elle été marquée en termes de ressources humaines ?

En premier lieu, nous avons élaboré, en association avec une délégation des représentants du personnel, un projet social pour l'agence. Mis en place dès 2009, il s'articulera autour de quatre axes : la reconnaissance professionnelle, la valorisation du parcours professionnel, l'amélioration des conditions de travail et enfin la qualité de vie et l'hygiène. Par ailleurs, nous avons mis l'accent sur la formation. En 2008, le budget dédié s'est élevé à 271 460 euros, ce qui a permis l'organisation de 261 journées de formation. Plus de la moitié de nos agents (53 %) en ont bénéficié. Plusieurs dispositifs de formation ont également été imaginés et présentés cette année : ils devraient être mis en place courant 2009.



))) afset•)))

agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail

253, avenue du général Leclerc - 94701 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : 01 56 29 19 30 - Fax : 01 43 96 37 67 - www.afset.fr - ISSN 1953-003X



© Afset-DECID mai 2009 - Photos : Getty/GSIP - Conception/Réalisation : **Avec des Mots** - Document imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé à 60 % et issu à 40 % de forêts gérées durablement.